

Image not found or type unknown



Modification demande jaf avant audience

Par **gthomas2**, le **09/03/2011** à **12:42**

Bonjour, rn mon ex-compagne m'assigne devant le JAF dans qq jours. Dans la demande initiale, elle propose de remonter la pension à 600 euros. rn Suite à la réception de mes réponses, c'est-à-dire le dossier que j'ai préparé pour l'audience, elle a écrit une réponse où elle demande une révision de la pension alimentaire à 650 euros. rn Je voudrais savoir si elle a le droit de modifier sa demande initiale, ou si c'est un vice de procédure et que je peux donc demander un ajournement. rn rn Merci d'avance et cordialement, rn rn G. Thomas

Par **Melanie555**, le **09/03/2011** à **19:27**

C'est une réponse à vos répliques et non un vice de procédure.